

MÉMOIRE

Évaluation environnementale – Projet Romaine

1. Présenté par :

Corporation de développement et de gestion du port de Havre-Saint-Pierre

1010, Promenade des Anciens

Havre-Saint-Pierre, Québec (GOG IPO)

Téléphone : 418-538-1520 / Télécopieur : 418-538-1545

Courriel : info@cdgphsp.ca

- Citoyen
 Groupe de citoyens
 Municipalité locale ou municipalité régionale de comté (MRC)
 Organisme
 Entreprise
 Autre, précisez _____

Signature :



Date : _____

Réjean Cyr, président du conseil d'administration

2. a) Pourquoi vous intéressez-vous à ce projet? Parce qu'il a un impact direct sur l'environnement humain, naturel et économique de notre coin de pays, la Minganie.

b) En quoi influence-t-il l'environnement et la qualité de vie? Un projet d'une telle importance ne peut se faire sans impact ou influence sur l'environnement et la qualité de vie des citoyens, principalement ceux des zones limitrophes. Il est clair que le sacrifice de certains secteurs est nécessaire pour permettre sa réalisation (Ex : Inondation ou utilisation de secteurs vierges et riches en ressources naturelles de toutes sortes tels que forêt, mines, faune, etc. Pour les usagers de ces secteurs, un tel projet remet en question leur usage des lieux. De plus, il est clair qu'il y a certains risques liés à l'inondation des secteurs environnants (Ex : Augmentation du mercure dans les eaux avec impacts sur la faune terrestre et marine).

3. a) Ce projet est-il acceptable dans le milieu ? Oui et d'ailleurs les autorités municipales, certaines communautés autochtones et d'autres entités régionales et même provinciales se sont prononcées en faveur de la réalisation de ce projet.

b) Pourquoi?

- ✓ Impacts économiques et sociaux à court terme pour la région immédiate ayant aussi l'effet de limiter l'exode des jeunes et de ramener sur le territoire des nord-côtiers qui avaient déménagés ailleurs faute de possibilité d'emplois.
- ✓ Impacts économiques aussi à moyen et long terme car permet aux municipalités ou entreprises du milieu, incluant les milieux de vie des autochtones, de songer à l'implantation d'industries de 2^{ième} et 3^{ième} transformation, et ce alors que dans bien des cas nos ressources naturelles sont exploitées localement mais exportées pour créer la richesse ailleurs.
- ✓ Ce projet permet de positionner la Minganie sur la carte du Québec, du Canada et même à l'international.

4. a) L'option proposée est-elle la solution qui aurait le moins d'impacts négatifs sur le milieu? Pourquoi? Nous ne sommes pas des experts pour le prouver mais nous espérons que nos divers paliers du gouvernement ont la conscience sociale et environnementale assez développée pour assurer ce développement dans la perspective d'assurer un monde meilleur aux générations actuelles et futures et par conséquent pour tenir compte des recommandations qui seront formulées pour réduire au maximum les impacts négatifs sur le milieu.

5. Selon vous, y a-t-il des éléments de ce projet qui devraient être modifiés ? Lesquels et comment ?

Du point de vue environnemental : Nous faisons confiance aux experts en environnement pour se prononcer à ce sujet.

Du point de vue social et économique : À titre d'administrateurs de la Corporation de développement et de gestion du port de Havre-Saint-Pierre, nous demandons que certaines actions soient prises afin que ce projet tienne compte des démarches actuelles déployées par notre organisation pour rendre viable économiquement le port de Havre-Saint-Pierre, l'un des moteurs de notre développement régional.

Entre autres en :

- S'assurant le transport d'une majeure partie des équipements et des marchandises soit assumé par la voie maritime et que le port de Havre-Saint-Pierre soit alors considéré comme port de services de première ligne. Cette solution en plus d'avoir des impacts économiques est gagnante du point de vue environnemental (moins de pollution) et même social (limite les risques d'accidents sur la route 138) ;

- Gérant le projet de manière à ne pas nuire aux efforts déployés par le port de Havre-Saint-Pierre pour développer un tout nouveau créneau économique pour la région, soit celui de l'industrie des croisières internationales, pour se faire :

a) avoir le souci de s'assurer que les travaux soient pensés pour limiter l'impact visuel négatif, tant des barrages comme tel que de la ligne de transport de l'électricité sur le paysage nord-côtier, et ce considérant que ce paysage est l'un des atouts les plus précieux de la région en matière de développement touristique (une industrie de développement durable) ;

b) s'assurer qu'Hydro-Québec supporte les initiatives de la Corporation du port pour acquérir des terrains à des fins d'entreposage ;

c) prévoir des aménagements dans le secteur des centrales de la Romaine pour permettre d'éventuelles visites et activités d'interprétation sur les ressources hydrauliques de la région, et ce au bénéfice des résidents, étudiants et touristes qui fréquenteront le territoire;

d) permettre aussi que les installations soient survolées en avions ou hélicoptères par une clientèle touristique qui chercherait à vivre ce genre d'expérience, et ce tant au moment de la construction des infrastructures qu'une fois l'ensemble des travaux réalisés ;

e) permettre que les chemins d'accès au barrage soient accessibles aussi à la population régionale et aux touristes qui voudraient pratiquer certaines activités en arrière-pays : randonnées, observation de la faune, pêche, etc.;

f) s'assurer qu'Hydro-Québec participe à la recherche de solutions en ce qui a trait à la problématique de pénurie d'autocars ou d'autobus en région pour assurer le transport de la clientèle des navires de croisières. Par exemple, si l'entreprise prévoit se doter d'un service pour assurer le transport de ses employés vers les chantiers de construction, tenter par tous les moyens d'organiser ses opérations pour rendre un maximum de véhicules disponibles les jours d'escales de gros navires de croisières internationales en Minganie OU pour favoriser une entreprise de la région qui aurait pour projet d'offrir de tels services de transport au bénéfice d'Hydro-Québec et des compagnies de croisières en garantissant un minimum de jours de location par année de tels véhicules au cours d'une année.

6. Selon vous, ce projet devrait-il être autorisé ? Oui, si Hydro-Québec prend toutes les mesures pour limiter l'impact sur l'environnement et pour favoriser le développement économique et social de la région de la Minganie.

Pourquoi ? Pour toutes les raisons précitées.

7. Avez-vous d'autres suggestions ?

Qu'Hydro-Québec respecte la population de la Minganie et qu'elle songe au mieux-être de cette population, autant pour les générations actuelles que pour les futures, et ce à chacune des étapes de réalisation du projet, tant celle de la planification du ou des projets, de mise en œuvre de ceux-ci que des opérations courantes une fois les travaux terminés. Que le versement de redevances se poursuive dans le temps et que toutes les actions soient prises pour que les retombées économiques soient maximisées et que les impacts environnementaux soient réduits au minimum.